|  |  |
| --- | --- |
| C:\Users\CEDRIC\Desktop\0 - GES\Prestataires communication\Logo GES\Logo GES.png | **Communiqué de presse**  Paris, le 28 septembre 2022  **#Sécurité Privée** |

**AU terme de son 3ème Congrès, le GEs salue les annonces ministérielles en matière de sécurité privée**

***Le Congrès annuel du Groupement des Entreprises de Sécurité (GES) s’est tenu les 22 et 23 septembre dernier, à Annecy. Le ministre de l’Intérieur et des Outre-mer, présent pour l’ouverture du Congrès, ainsi que le ministre du Travail, du Plein emploi et de l’Insertion, par un message vidéo, ont indiqué à la filière de la sécurité privée un certain nombre d’engagements. Le GES les accueille avec confiance et dans un esprit de concertation avec les pouvoirs publics.***

Avec plus de 150 participants, le Congrès du GES a vu des échanges extrêmement nourris entre entreprises de sécurité privée, organisations de clients, pouvoirs publics et experts. Se réunissant dans un contexte de très forte incertitude économique, les congressistes ont bénéficié d’un décryptage précieux de l’économiste Philippe DESSERTINE, qui a donné les clés et les pistes pour permettre aux entreprises de se transformer dans une économie durablement et dangereusement inflationniste.

A la forme très chaleureuse qu’a voulu donner le ministre de l’Intérieur et des Outre-mer, Gérald DARMANIN, pour l’ouverture de ce Congrès – discours, réponses aux questions, café avec les congressistes –, se sont ajoutés, surtout, des annonces et des engagements que le GES prend comme autant de marques d’une relation de confiance du ministère de l’Intérieur et des Outre-mer vis-à-vis de la sécurité privée.

Cette confiance est d’autant plus marquée qu’elle a également été apportée par le ministre du Travail, du Plein emploi et de l’Insertion, Olivier DUSSOPT, lors d’un message vidéo adressé au GES au du 2ème jour du Congrès. Le ministre a apporté tout son soutien à la filière de la sécurité, en confirmant un certain nombre d’annonces du ministre de l’Intérieur et en indiquant qu’il avait mobilisé les services relevant de ses compétences en faveur de notre filière.

**Ainsi :**

* La précision que la formation adaptée pour la sécurité des événements, avec 3 semaines au lieu de 5, ne devait être qu’*« une première étape dans un parcours de carrière et de professionnalisation »*. Le secteur aurait ainsi la possibilité de réfléchir à une meilleure articulation entre cette formation particulière, temporaire, et le titre à finalité professionnelle d’agent de prévention et de sécurité, qui doit rester la norme pour la sécurité privée. Précisément, le ministre a ainsi indiqué : *« Face au défi des JOP, j’attends […] que la branche ne laisse pas à des organismes privés la seule responsabilité de porter le titre « évènementiel » »*.
* La mobilisation de 22 millions d’euros permettant d’assurer la formation continue des 64. 000 agents qui devront renouveler leur carte en 2023 et 2024. Le ministre du Travail, du Plein emploi et de l’Insertion a confirmé cette enveloppe.
* La possibilité de former et de recruter des étudiants, moyennant, comme l’a indiqué le ministre du Travail, du Plein emploi et de l’Insertion, des adaptions législatives si nécessaire.
* L’ouverture à la formation à distance pour les formations initiales et continues, de manière expérimentale, afin de vérifier que toutes les garanties du maintien de la qualité sont bien présentes.
* L’intégration du module « Connaissance des principes de la République » dans les formations initiales et continues, sans modification des volumes horaires existants.
* La mobilisation particulière des conseillers de Pôle Emploi et des missions locales dans l’identification de candidats à la sécurité privée. En contrepartie, le ministre du Travail souhaite que les entreprises de sécurité se saisissent plus largement des sites de dépôts d’offres d’emploi mis à disposition : <https://www.paris2024.org/fr/nous-rejoindre/> ; <https://immersion-facile.beta.gouv.fr/accueil-etablissement>.
* L’organisation d’une campagne de promotion des métiers de la sécurité privée, en s’appuyant sur une communication harmonisée avec la filière, et avec *« une attention particulière sur la féminisation »*.
* La prise en compte des récépissés dans le cadre de l’obligation de justification des 5 ans sur le territoire national pour les ressortissants étrangers qui veulent intégrer la sécurité privée.
* La prochaine concertation sur le port obligatoire d’un signe commun distinctif, en limitant les surcoûts induits et en prenant en compte un délai suffisant pour la mise en conformité.
* La lutte contre le moins-disant dans les marchés publics en sécurité privée, par la mobilisation des préfets à qui il sera demandé de prendre des sanctions contre les clients publics s’adonnant à ce type de pratique.

**Dans le cadre des échanges qui ont suivi, le ministre de l’Intérieur et des Outre-mer a indiqué d’autres ouvertures ou apporté des précisions quant aux propositions portées par le GES :**

* La remise en chantier de l’obligation d’une garantie financière, en visant très rapidement un vecteur législatif comme une loi de finances initiale ou rectificative ou une loi « olympique II ».
* L’étude plus fine et personnelle de sa part de la demande d’intégration de la sécurité incendie dans le livre VI du CSI, sans être pieds et mains liés par le rapport de mission de la Préfète Nicole KLEIN.
* L’analyse d’une proposition d’encadrement déontologique des techniciens en systèmes électroniques de sécurité, en lien avec les travaux conjoints conduits par l’AN2V, l’ANITEC, le GPMSE et le GES.
* L’ouverture possible d’une réflexion, que le GES pourrait conduire avec les Parlementaires, sur les caméras-piétons pour les agents de sécurité privée, dans l’optique d’un renforcement de leur protection.
* La place structurante que devra avoir la future Commission d’expertise, placée auprès du Conseil d’administration du CNAPS, dans l’élaboration d’orientations pour la délivrance des autorisations et pour la mission disciplinaire.
* La prise en compte des demandes du GES de préciser, avec Paris 2024, les conditions de transport, d’hébergement et de restauration des agents de sécurité privée qui seront mobilisés lors des JOP Paris 2024.

**Enfin, de son côté, le GES a rappelé, tout au long des multiples tables rondes, plusieurs de ses engagements qui relèvent de sa propre responsabilité :**

* La finalisation d’un accord de revalorisation des emplois, des compétences et des salaires pour la fin de l’année 2022, avec le souhait de placer la première catégorie d’emploi à 10% au-dessus du SMIC à date de signature de l’accord. Le GES sera attentif au délai d’extension et demandera des échanges avec le ministère du Travail pour s’assurer de la conformité des dispositions conventionnelles proposées.
* Le souhait de développer l’alternance et l’apprentissage en sécurité privée, accompagné d’*« engagements en matière de tutorat, en matière de missions possibles et en matière de rémunération des apprentis »*, comme l’a précisé le Président du GES.
* Une réflexion sur un meilleur accompagnement des jeunes en formation, notamment celles et ceux en BTS MOS (Management opérationnel en sécurité »), pour leur trouver des entreprises en matière de stage ou de recrutement post-formation. Le Président du GES a, dans ce cadre, salué la participation de dix étudiantes et étudiants en BTS MOS, présents au Congrès.
* L’élaboration d’une charte des achats responsables, avec les organisations d’acheteurs et de directeurs de la sécurité, prenant ainsi au mot la proposition de l’ARSEG. Le CDSE y serait également et utilement associé.
* La mise en place d’un indice des coûts de revient de la sécurité privée, publique et à insérer dans les contrats. A ce titre, l’indice calculé depuis le début de l’année a été dévoilé aux congressistes. Il conviendra que les clients, notamment publics, utilisent, le moment venu cet indice. Un accompagnement par les pouvoirs publics sera ici à prévoir.
* Le développement d’une communication sur l’utilité sociétale de la sécurité privée, en lien avec les initiatives déjà existantes, notamment au sein de la branche Prévention-Sécurité.

Indiscutablement, ce 3ème Congrès aura permis de réaffirmer ou de prendre des engagements qui constitueront la feuille de route du GES et de la sécurité privée pour les prochains mois.

|  |  |
| --- | --- |
| **Contact Presse :**  **Cédric Paulin**  Secrétaire général du GES  **+33 6 16 66 87 17**  [contact@ges-securite-privee.org](mailto:contact@ges-securite-privee.org)  [www.ges-securite-privee.org](http://www.ges-securite-privee.org) | Le GES est la 1ère organisation patronale de la sécurité privée, avec une représentativité de plus de 75 %. La sécurité privée compte 3 500 entreprises, 180 000 salariés et un chiffre d’affaires de près de 8 milliards d’euros. |